

du 15/02/2011

Nombre

| | |
|----------------------------|---|
| de conseillers en exercice | 9 |
| de présents | 8 |
| de votants | 8 |

L'an deux mille onze et le quinze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE

Objet

Motion pour le maintien du
Centre Départemental de
Lozère de Météo-France

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Mende, aux termes de laquelle il indique que « lors du conseil d'administration de Météo-France du 2 juillet 2010, la direction générale de Météo-France a confirmé son souhait de fermer en 2013, le Centre Départemental de Lozère (CDM 48) situé à Mende ».

**Nota- Le Maire
certifie que la
convocation du
Conseil avait été
faite le 08/02/2011**

Vu l'avis de la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics, favorable à cette fermeture en 2013.

Considérant que les missions du Centre Départemental de Météo sont d'une grande importance pour la Lozère à divers niveaux : prévision des risques, agriculture, secours, transports, santé mais aussi tourisme et emploi.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Elève une vive protestation au regard de la décision tendant à la fermeture du Centre Départemental de la Lozère (CDM 48).
- Demande expressément le maintien de ce service qui a toute sa place et son utilité pour notre département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Pour extrait conforme
au registre
Fait à Marchastel le
15/02/2011
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 15/02/2011
et publication ou
notification
le 15/02/2011**